

COMMISSION PERMANENTE
Séance du 03 février 2025

Dossier N° 6

Décision n°: DEC-2025-18

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI ET INSERTION

Face Maine-et-Loire – Attribution d’une subvention

Rapporteur : Yves GIDOIN

L'an deux mille vingt-cinq le lundi trois février à 18 heures 10, la commission permanente convoquée le 28 janvier 2025, s'est réunie à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU, première vice-présidente, assistée de Mme Corinne BOUCHOUX, M. Jean-Charles PRONO, M. Yves GIDOIN, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN (à partir de la DEC-2025-15), M. Benoît PILET, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Robert BIAGI, M. Denis CHIMIER, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, Mme Corinne GROSSET, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, Mme Monique LEROY, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Bruno RICHOU, Mme Geneviève STALL, M. Philippe VEYER

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BÉCHU, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Mme Constance NEBBULA, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Francis GUTEAU

ETAIT ABSENT : M. Jérôme FOYER

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Christophe BÉCHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à M. Franck POQUIN (à partir de la DEC-2025-15)
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
M. Sébastien BODUSSEAU a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Benoît COCHET
M. Francis GUTEAU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

M. Yves GIDOIN, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La liste des décisions examinées de la séance a été affichée à la porte de l'hôtel de communauté le 4 février 2025.

EXPOSE

Face Maine-et-Loire est une association reconnue d'intérêt général sur le territoire et affiliée à la Fondation nationale Agir contre l'exclusion (Face), reconnue d'utilité publique depuis 1994.

Sur le territoire d'Angers Loire Métropole, l'association mène des actions concrètes en faveur de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion, en mobilisant les entreprises et en les invitant à contribuer à des actions à impact social et sociétal local.

Ainsi, en partenariat avec les entreprises, l'équipe de Face Maine-et-Loire Loire contribue à :

- sensibiliser les entreprises aux enjeux de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) liés aux besoins du territoire en matière d'emploi, d'insertion, d'inclusion, d'orientation, de formation ou encore d'accès aux droits ;
- créer avec les entreprises et faire participer ces dernières à des actions locales répondant à ces enjeux.

Pour l'année 2025, l'association souhaite consolider ses activités à l'échelle du territoire. Le soutien de la communauté urbaine permettra de cofinancer les six actions suivantes, visant à mobiliser les entreprises sur des actions en faveur de l'emploi et de l'inclusion.

1. Le rendez-vous des Pitches de la RSE (à Angers) - Ces deux rendez-vous annuels permettent de mettre en lien les entreprises du territoire avec des acteurs locaux (associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire) sur l'engagement RSE, notamment sur les sujets suivants : handicap, mobilité, insertion, développement durable, économie circulaire en lien avec les entrepreneurs locaux des quartiers prioritaires ayant des services ou des produits à proposer aux entreprises. Ces rendez-vous sont co-financés par le collectif Les Entreprises s'engagent.

2. La Matinale de l'emploi sur l'intégration des réfugiés en entreprise - Il s'agit de permettre aux entreprises d'envisager l'accueil de réfugiés en emploi et de leur présenter le plan d'action *ad hoc* à mettre en place à cet effet. Cette action est co-financée par le collectif Les Entreprises s'engagent et la direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Maine-et-Loire (DDETS).

3. Négotraining - Il s'agit d'une formation concrète à la négociation salariale pour les femmes, imaginée par Audencia (école supérieure de commerce de Nantes), afin d'agir concrètement pour l'égalité professionnelle.

4. Le Train de l'emploi et de la mobilité - En partenariat avec la SNCF, l'objectif de ce train est de mobiliser des demandeurs d'emploi pour les sensibiliser aux options de mobilité et aux opportunités d'emploi aux gares et entre les gares d'Angers et d'Ancenis.

5. Le Discovery - Imaginé par la Fondation Face et adapté par Face Maine-et-Loire, ce dispositif propose un suivi des élèves en difficulté sur plusieurs semaines rythmées par des interventions en classe, des visites d'entreprises et des rencontres avec des professionnel(le)s du territoire afin d'élargir le champ des possibles des jeunes à travers la découverte de métiers et la découverte d'entreprises.

6. Le Procès du sexisme, édition 2025 - Ce projet, expérimenté en 2024, propose à de jeunes lycéens de créer un procès fictif du sexisme. L'objectif est de questionner l'impact du sexisme sur différents aspects du quotidien et de pouvoir partager ce sujet avec le public présent le jour J à l'aide de deux saynètes choisies et jouées par les élèves.

Les ressources de Face Maine-et-Loire sont assurées par des fonds privés (cotisation des membres, fondations), des ventes de prestations et des subventions publiques. Les contributions au titre du bénévolat représentent également une ressource importante pour l'association.

Le budget prévisionnel 2025 de Face Maine-et-Loire s'élève à 459 500 €.

Les montants des subventions sollicités auprès d'autres financeurs publics au titre de l'exercice 2025 pour les actions précitées s'établissent comme suit :

- Etat : 186 041 € ;
- Département de Maine-et-Loire : 17 300 € ;
- Ville d'Angers 5 000 € ;
- Angers Loire Métropole - contrat de ville : 14 300 € ;
- Angers Loire Métropole : 12 000 €.

Pour soutenir la mise en œuvre de ce programme d'actions en 2025, il est proposé d'attribuer à Face Maine-et-Loire une subvention de 12 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5211-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du conseil de communauté portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 23 janvier 2025

DECIDE

Attribue à l'association Face Maine-et-Loire une subvention de 12 000 €, versée en une seule fois, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2025.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

La Commission permanente adopte à l'unanimité

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.
--

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU